



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaulnaveys-le-Haut, mardi 6 juillet 2021

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT LUMIÈRE 23 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE SE MOBILISENT POUR RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE DU TERRITOIRE !

Par l'intermédiaire de son « Schéma d'Aménagement Lumière » (SDAL), la Métropole a pour ambition de réduire de 60% la consommation énergétique liée à l'éclairage public à horizon 2035, de doubler le parc de points lumineux concernés par l'extinction nocturne, soit 25%, de généraliser la réduction de l'intensité lumineuse en milieu de nuit, et par là-même, de protéger la biodiversité. Pour y parvenir, outre la sensibilisation des communes, compétentes en matière d'éclairage public, et des aménageurs publics et privés, est mise en œuvre une « charte d'engagements lumière », liant la Métropole aux communes volontaires. Pour cette première vague de signature, 23 communes ont souhaité s'engager aux côtés de la Métropole dans la rénovation de l'éclairage public, ces 23 communes représentant 44 000 points lumineux sur 67 000 à l'échelle métropolitaine. La rénovation d'un tel patrimoine est susceptible de générer une économie de 15 à 21M€ sur les quinze prochaines années.

Ce mardi 6 juillet, les Maires de St-Barthélémy-de-Séchilienne et Proveysieux, Gilles STRAPPAZZON et Christian BALESTRIERI, ainsi que l'adjoint au Maire de Noyarey, Yoann SALLAZ-DAMAZ, sont venus témoigner de l'engagement de leur commune pour réduire la pollution lumineuse et la consommation énergétique liée à l'éclairage public, en présence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble Alpes Métropole, et Pierre VERRI, Vice-Président chargé de l'air, de l'énergie et du climat, accueillis par le Maire de Vaulnaveys-le-Haut, Jean-Yves PORTA. Durant cet évènement, 23 communes ont co-signé avec la Métropole une « charte d'engagement lumière », une première vague en appelant d'autres.

Eclairage public, qui fait quoi ?

L'éclairage public relève des communes. Ceci étant, la Métropole a décidé d'offrir aux communes qui le souhaitent un service métropolitain d'éclairage public pour les accompagner et les assister dans la gestion au quotidien de leur éclairage et dans l'engagement de plans de rénovation de leurs matériels. C'est ainsi que, d'ores et déjà, la Métropole gère, pour le compte de 15 communes (Claix, Quaix en Chartreuse, Vaulnaveys-Le Haut, Séchilienne, Saint Barthélémy de Séchilienne, Poisat, Le Pont de Claix, Herbeys, Corenc, Jarrie, Noyarey, Saint Paul de Varces, Veurey-Voroize, Sarcenas et Champagnier) un parc d'environ 7 200 points lumineux.

Qu'est-ce que le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) ? A quoi sert-il ?

Le SDAL permet d'orienter les choix des collectivités, des aménageurs publics ou privés, en terme de solutions techniques et d'ambiance lumineuse afin d'harmoniser la vision diurne et nocturne, de répondre aux enjeux de sécurité des usagers, et d'obtenir un éclairage public maîtrisé, durable et qualitatif dans le but de réduire les consommations énergétiques et la pollution lumineuse sur le territoire.

Les principes directeurs du SDAL

- Ne plus étendre les zones éclairées sauf en cas de nouvel aménagement urbain
- Assurer un éclairage sécurisant les déplacements en modes actifs (cycles et piétons)
- Supprimer les éclairages inutiles
- Concevoir le « juste éclairage » avec du matériel performant et pilotable
- Généraliser et harmoniser les politiques d'extinction et de variation
- Agir sur l'ensemble du parc d'éclairage public et privé

D'ici 2035, les objectifs du SDAL consistent à :

- Réduire la consommation énergétique liée au patrimoine actuel d'éclairage public de 60 %, représentant un potentiel d'économie financière estimé entre 21 et 38M€ selon l'évolution du prix de l'énergie
- Doubler le parc de points lumineux concernés par une politique d'extinction nocturne (atteindre les 25%), généraliser la réduction de l'intensité lumineuse en milieu de nuit, en concertation avec les habitants
- Appliquer des préconisations spécifiques de protection de la biodiversité dans l'ensemble des zones naturelles, agricoles et forestières

Des objectifs pour lesquels les investissements associés sont estimés à hauteur de plus de 50M€. Des objectifs ambitieux et réalistes, à l'heure où 15% du patrimoine lumineux est très performant sur le territoire métropolitain, proportion équivalente au patrimoine très énergivore. Des objectifs ambitieux et réalistes à l'heure où la **facture énergétique liée à l'éclairage public est évaluée à 4,4M€** à l'échelle des 49 communes, auxquels s'ajoutent près de 2M€ de coûts d'entretien chaque année.

23 premières communes signataires engagées en faveur de la transition énergétique et écologique aux côtés de la Métropole

Comme Noyarey, St-Barthélémy-de-Séchilienne et Proveysieux, 20 autres communes de la Métropole ont signé la Charte d'Engagement Lumière et formalisé dans ce cadre un plan d'actions visant à réduire, à horizons 2025, 2030 et 2035, la pollution lumineuse et la consommation énergétique liée à l'éclairage public : Bresson, Champagnier, Claix, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, La Tronche, Meylan, Poisat, Pont de Claix, Quaix-en-Chartreuse, St-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Sarcenas, Seyssins, Vaulnaveys-le-Haut, Varcès-Allières-et-Risset, et Veurey-Voroize.

Par la signature de cette charte, une feuille de route de modernisation de l'éclairage public est ainsi établie pour et par chaque commune en cohérence avec les objectifs métropolitains, définissant des objectifs à atteindre d'ici 2035.

Elles s'engagent notamment à :

- ➔ Respecter les principes directeurs et préconisations techniques du SDAL métropolitain
- ➔ Adopter une feuille de route de modernisation de leur patrimoine d'éclairage public en y associant une programmation pluriannuelle d'investissement
- ➔ Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire

Quelques exemples concrets

Conformément aux préconisations du SDAL, toutes les Communes signataires s'engagent à rénover l'intégralité de leur parc d'éclairage public d'ici 2035, pour aller vers une solution 100 % LED.

- Certaines communes ont décidé de **rénover à un rythme accéléré l'ensemble de leurs luminaires en LED d'ici 2025** par l'engagement d'investissements importants : Pont de Claix, Champagnier, Herbeys, St-Barthélémy-de-Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Poisat, Grenoble, ...
- De nombreuses communes pratiquent déjà ou prévoient une **extinction nocturne en milieu de nuit** : Champagnier, St-Barthélémy-de-Séchilienne, Proveysieux, Seyssins, Poisat, Vaulnaveys-le-Haut, Herbeys, Noyarey, Quaix-en-Chartreuse, Veurey-Voroize, Sarcenas, Saint-Martin-le-Vinoux ...
- Des communes associent ou souhaitent associer les habitants à la stratégie communale d'éclairage public, par des **démarches participatives** : Sarcenas, St-Egrève, Proveysieux, Claix ...
- Considérant que certains éclairages existant sont ou seront inutiles et de manière à protéger la biodiversité, certaines communes font le choix de **supprimer des luminaires** (Sarcenas, Jarrie, ...) ou de **mettre en place des solutions innovantes** : à Noyarey, toute une rue, à usage majoritairement piétons et cycles, va être équipée de luminaires à détection de présence ; à Varcès-Allières-et-Risset et à Claix, des luminaires à énergie sont ou seront installés
- D'autres communes font le choix **d'installer des luminaires avec des températures de couleur basses**, « chaudes », plus respectueuses de la faune et des espaces naturels : Vaulnaveys-le-Haut, Noyarey, Champagnier, St-Egrève, ...
- Grenoble et Fontaine ont mis en place des **systèmes de gestion centralisée** de toutes leurs installations d'éclairage public, ce qui permet de piloter à distance une modification du fonctionnement des luminaires, comme par exemple commander une modification de l'horaire d'extinction nocturne

Contact presse

Jessica BITTON / jessica.bitton@grenoblealpesmetropole.fr / 06 31 93 50 63